

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 66</i> <i>Dont suppléant(s) : 1</i> <i>Pouvoirs : 22</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 29</i> <i>Absent(s) : 14</i>
--	---	--

Date de convocation : 12 décembre 2017

Vote(s) pour : 88  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du Lundi 18 décembre 2017,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-12-18-CC-4 :

**Exercice de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, documents en tenant lieu et carte communale" : poursuite des procédures communales par Metz Métropole au 1er janvier 2018.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-8 et L. 153-9,  
VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5217-2,  
VU le Décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la métropole dénommée « Metz Métropole »,  
CONSIDERANT qu'en application des articles L. 153-8 et L. 153-9 du Code de l'Urbanisme, Metz Métropole est habilitée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à poursuivre les procédures communales engagées avant le transfert de ladite compétence,  
CONSIDERANT la demande des Communes exprimée par délibération(s) de leur Conseil Municipal avant le 31 décembre 2017 pour que Metz Métropole poursuive leur(s) démarche(s) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

DECIDE d'achever l'ensemble des procédures communales engagées au plus tard au 31 décembre 2017 selon l'expression et la volonté des Communes exprimées à Metz Métropole par délibération.

Pour extrait conforme  
Metz, le 19 décembre 2017  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

